AR Prefecture
017-211701859-20260512-2026_19-AI
Reçu le 13/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DU GUA

Arrêté municipal portant nomination des membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

ARRETE N° 2026 – 19

La Maire de la commune du Gua,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6, R 123-11, R 123-12 et R 123-7 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de procéder à la nomination au Conseil d'administration du CCAS des membres non élus, représentants d'associations caritives et familiales ;

ARRETE

ARTICLE 1 :
Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune :
- Madame Sylvie SAUZET
- Monsieur Xavier LAQUESTE
- Madame Béatrice PRÉVOST
- Madame Ghislaine JOUANNET
- Madame Martine TURQUAUD

ARTICLE 2 :
Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par la Présidente est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :
Le Directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Gua, le 12/05/2026

La Maire

MAIRIE DE LE GUA 17600

Évelyne BERUSSEAU